



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sanctuarisation des espaces classés Natura 2000

Question écrite n° 21751

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la préservation des espaces classés Natura 2000. Protégeant un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne, les espaces classés Natura 2000 pourraient être menacés par l'urbanisation. Ainsi, depuis près de 10 ans, le Parc Georges Valbon, 3e plus grand parc d'Île-de-France, fait face à des velléités d'empiètements urbains, et ce malgré le classement Natura 2000 des trois quarts de sa surface. Le projet de « central park » à la française en est l'exemple. Ce parc est un poumon vert pour les zones densément peuplées de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise qui l'entourent. Paris et sa région comptent parmi les villes mondiales les moins dotées en espaces verts, il est donc absolument nécessaire de préserver cette faune et cette flore exceptionnelle en espace urbain. Aussi, face, notamment, aux dégâts irrémédiables des potentielles constructions, il est urgent de sanctuariser les espaces classés, et les sites Natura 2000 en particulier. Il souhaite savoir s'il envisage de prendre des mesures allant dans ce sens, notamment l'interdiction de toute construction sur les espaces classés et l'impossibilité de déclasser ces derniers pour y réaliser des constructions.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21751

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6858

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)